

## **Costellazioni**

### **Protocole rédactionnel**

L'uniformité est la règle générale à suivre.

### **Italique**

Il est utilisé exclusivement pour les titres des livres et pour les noms étrangers sauf pour les noms étrangers courants [ex. film, leader].

### **Guillemets**

Les citations d'un mot ou plus sont présentées entre guillemets « ... ». Pour les citations à l'intérieur des citations, utiliser des guillemets simples : « ... '...' ... ».

Dans les titres des livres vérifier toujours sur les sites officiels avant de changer le guillemets.

### **Tirets et traits d'union**

Les tirés qui renferment une incise sont toujours précédés et suivis d'un espace [avant – après], pas les traits d'union [nord-est].

Le trait d'union (-) est employé pour lier deux termes entre eux, alors que le tiret (–) s'emploie pour délimiter une incise et pour marquer chaque item d'une énumération.

### **Espaces insécables**

Ils se placent avant toute marque de ponctuation, après toute abréviation suivie d'un nombre : p. 9 ; t.3; chap. XX, d'une manière générale, entre tous les éléments sentis comme solidaires : op. cit., J. M. Keynes et non pas J. M. Keynes.

### **Quelques abréviations**

Page(s) devient p.

Suivant(e), suivant(e)s devient suiv.

Figure(s) devient fig.

Ouvrage cité devient *op.cit.*

Éditeur(s) et édition(s) deviennent éd.

Si la page est la même ou si la page n'est pas indiquée, on utilise *Ibidem.*

Note de l'auteur devient N.D.A.

Note de l'éditeur devient N.D.E.

Note du traducteur devient N.D.T.

Volume(s) devient vol.

% devient pour cent sauf dans les textes d'économie et statistique.

Idem devient Id.

## Appels de note

L'appel de note est toujours en romain, même s'il suit un mot en italique. Il est collé (sans espace) au mot auquel il se rapporte et il est placé avant toute ponctuation.

## Discours direct

On utilise la lettre majuscule en début de citation, les deux points et les guillemets pour une phrase complète. (Le président dit : « Tous les citoyens doivent voter ». Quand la phrase est coupée on n'utilise pas les guillemets avant et après les tirés (« Tous les citoyens - le président dit - doivent voter »).

## Les citations

Les citations de plus de trois lignes sont présentées séparées du texte, sans guillemets.

Toute modification d'une citation est signalée par des crochets [...].

Les explications de l'auteur, du rédacteur ou du traducteur sont présentées entre crochets [...].

## Bibliographie et références

Ouvrage à auteur unique : Prénom abrégé et Nom de l'auteur, *Titre de l'ouvrage*, Maison d'édition, Lieu d'édition année, pages de référence.

Si l'œuvre citée a eu plusieurs éditions, le numéro de l'édition à laquelle on se réfère sera indiqué en apex à côté de l'année.

Le prénom de l'auteur sera abrégé dans les cas suivants : Ph. [Philippe Buton], Th. [Thomas Mann] Ch. [Charles de Gaulle] ecc., sont considérés comme une seule consonne.

Les titres des chapitres sont toujours en italique.

Pour les ouvrages composés de plusieurs volumes : Prénom abrégé et Nom de l'auteur, *Titre*, Maison d'édition, Lieu d'édition année, vol. 1, t. III, pages de référence.

Pour indiquer le nombre de volumes dont se compose un ouvrage : Prénom abrégé et Nom de l'auteur, *Titre*, nombre de volumes, Maison d'édition, Lieu d'édition année, page(s) de référence.

Pour les ouvrages ayant plusieurs auteurs : Prénom abrégé et Nom de l'auteur, Prénom abrégé et Nom de l'auteur, *Titre*, Maison d'édition, Lieu d'édition année, page(s) de référence.

## Sous la direction de

Si seul le nom de l'éditeur est indiqué :

Prénom abrégé et Nom de l'éditeur (éd.), *Titre*, Maison d'édition, Lieu d'édition année.

Si le nom de l'éditeur et le nom de l'auteur sont indiqués : Prénom abrégé et Nom de l'auteur, *Titre*, sous la direction de Prénom complet et Nom de l'éditeur, Maison d'édition, Lieu d'édition année.

Pour les articles publiés dans les actes de colloque : Prénom abrégé et Nom de l'auteur, *Titre de l'article*, in Prénom abrégé et Nom de l'éditeur (sous la direction de), *Titre des Actes* avec date, Maison d'édition, Lieu d'édition année, page(s) de référence.

Pour les articles publiés dans un ouvrage collectif : Prénom abrégé et Nom de l'auteur, *Titre de l'article*, in Prénom abrégé et Nom de l'éditeur (sous la direction de), *Titre du volume*, Maison d'édition, Lieu d'édition année, page(s) de référence.

Si l'auteur et l'éditeur sont la même personne : Prénom abrégé et Nom de l'auteur, *Titre de l'article*, in Id. (sous la

direction de), *Titre du volume*, Maison d'édition, Lieu d'édition année.

Pour les textes sacrés, le titre du livre sera en italique suivi du numéro du chapitre puis après la virgule, les numéros des versets séparés par un point :

*Titre abrégé du livre*, 3,10.

*Is 115,4-5.8; 1 Gv 4,10.*

### **Autres Citations**

Les titres des œuvres d'art (peintures, sculptures, films) sont indiqués en italique et avec une majuscule pour la première lettre du titre: *Le Cri* de Munch.

### **Notes de bas de page**

*Ivi*, page(s) de référence. Pour citer le même ouvrage mais un page de référence différente.

*Ibidem*. Pour citer exactement la même page ou si les pages de références ne sont pas indiquées.

Prénom agrégé Nom de l'auteur, *op. cit.* Pour citer l'ouvrage d'un auteur, seulement s'il s'agit du seul ouvrage cité de ce même auteur.

Prénom agrégé Nom de l'auteur, *Titre de l'ouvrage*, cit. S'il s'agit du rappel d'un livre déjà cité dans une autre note non consécutive, mais lorsque plusieurs ouvrages du même auteur sont cités, on ne retranscrit plus les indications bibliographiques, qui sont remplacées par cit.

### **Titres de journaux et revues**

Les noms de Revues, bulletins, journaux, annales, etc. ne sont jamais abrégés en cit. ou *op. cit.*

### **Titres étrangers**

Les références bibliographiques des titres des livres en langues étrangères ne sont pas traduites. La traduction est éventuellement indiquée après un point virgule.

### **Majuscule/minuscule**

Les majuscules doivent être, en toute occasion, accentuées.

Commencent par lettre majuscule : Président de la République, Président du Conseil des Ministres, Pays et État au sens de Nation, au singulier et au pluriel.

Commencent par lettre majuscule aussi: Première guerre mondiale, Parlement, Guerre froide; mais gouvernement commence toujours par lettre minuscule;

Commencent par lettre majuscule les termes génériques des charges d'honneur ou administratives seulement lorsqu'ils remplacent le nom de la personne: le Ministre a déclaré... le ministre Dupont a déclaré...;le Ministre de l'Intérieur a déclaré... le ministre de l'Intérieur Monsieur Dupont a déclaré...

Les noms d'ethnies, de peuples, d'habitants prennent la majuscule initiale : un Allemand, un Parisien, un Normand, etc. Ils ne prennent pas de majuscule lorsqu'ils sont employés en tant qu'adjectif : le peuple allemand, ce chocolat est belge. L'adepte d'une religion, d'un mouvement de pensée, d'un parti politique ne prend pas la majuscule : un chrétien, [cas particulier] un Juif (peuple), un juif (de religion), un albigeois (cathare), mais un Albigeois (habitant d'Albi).

Commencent par lettre minuscule saint /sainte lorsqu'ils se réfèrent à la figure religieuse;ils commencent par lettre

majuscule quand ils se réfèrent au nom d'un lieu: Le voyage de Saint François commence... L'église de Sainte Catherine... J'habite à Saint-Tropez.

Commencent par lettre majuscule les noms des institutions scientifiques et culturelles, nationales et internationales: Musée d'Art Moderne.

Commencent par lettre minuscule les noms des mois et des jours de la semaine.

**Les noms des sites Internet** sont en romain et ne sont jamais soulignés: [www.rubbettino.it](http://www.rubbettino.it)

**Les lois** sont indiquées en romain, lorsque la loi porte le nom d'une personne on utilise les apex: la loi "Toubon".

**Les noms des journaux et des revues** sont entre guillemets: « Le Monde ».

**Les maisons d'édition** sont indiquées sans le mot *édition* à moins que ce mot ne fasse pas partie du logo: Seuil et non pas Éditions du Seuil.